

MCP CEA FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2017

I. Rapport sur les états financiers

I.1. Opinion

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes, qui nous a été confié par votre conseil d'administration, nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fond Commun de Placement « **MCP CEA FUND** » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2017. Ces états financiers font apparaître un total actif de **744.290,638 TND**, un actif net de **737.891,603 TND** pour **4.871** parts en circulation et une valeur liquidative par part égale à **151,487 TND**.

A notre avis, les états financiers ci-joint présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du Fond commun de placement « **MCP CEA FUND** » au 31 décembre 2017, ainsi que de sa performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

I.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

I.3. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds commun de placement. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

Notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du Fond Commun de Placement dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

1.4. Responsabilités de la direction et des responsables de la section gouvernance pour les états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes ainsi que d'un contrôle interne qu'il juge nécessaire pour permettre l'établissement d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est au gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du Fond Commun de Placement à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si le gestionnaire a l'intention de liquider le Fond Commun de Placement ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au gestionnaire de surveiller le processus d'information financière du Fond Commun de Placement.

1.5. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes professionnelles applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Une description plus détaillée des responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers se trouve sur le site Web de l'Ordre des Experts comptables de Tunisie, à www.oect.org.tn. Cette description fait partie du présent rapport de l'auditeur.

II. Rapport sur les autres obligations légales et réglementaires

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

II.1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 nouveau de la loi n° 94-117 du 14 Novembre 1994, nous avons procédé aux vérifications périodiques portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du Fond Commun de Placement. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place du système de contrôle interne et de son efficacité incombe au gestionnaire du Fond Commun de Placement.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

II.2. Autres obligations légales et réglementaires

Nous attirons l'attention sur les disponibilités non utilisées qui sont au-dessus de la limite maximale de 2% de l'actif, comme exigé par le décret n° 2005-1977 du 11 juillet 2005, portant modification du décret n° 99-2773 du 13 décembre 1999, portant fixation des conditions d'ouvertures des Comptes Epargne en Actions, des conditions de leur gestion et de l'utilisation des sommes et de titres qui y sont déposés, tel que modifié par le décret n° 2002-1727 du 29 juillet 2002 complétant le décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des dispositions des articles 15, 29, 35, 36 et 37 du code des organismes de placement collectif, tel que modifié et complété par les textes subséquents.

Tunis, le 12 mars 2018

Le Commissaire aux Comptes :

Horwath ACF

Noureddine BEN ARBIA

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2017
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2017	31/12/2016
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>724 837,615</u>	<u>501 476,144</u>
AC1-A ACTIONS ET DROITS RATTACHES		617 172,458	409 116,605
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		107 665,157	92 359,539
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>19 452,923</u>	<u>8 548,349</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		19 452,923	8 548,349
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>0,100</u>	<u>328,729</u>
TOTAL ACTIF		744 290,638	510 353,222
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	4 131,509	6 296,826
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	2 267,526	1 989,313
TOTAL PASSIF		6 399,035	8 286,139
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>735 567,146</u>	<u>506 907,833</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>2 324,457</u>	<u>-4 840,750</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		-6 634,581	-3 988,641
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		8 959,038	-852,109
TOTAL ACTIF NET		737 891,603	502 067,083
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		744 290,638	510 353,222

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2017
(exprimé en Dinars Tunisien)

		NOTE	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>24 391,941</u>	<u>10 665,218</u>
PR1-A	DIVIDENDES		19 238,615	8 361,660
PR1-B	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		5 153,326	2 303,558
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>879,541</u>	<u>583,571</u>
PR2-A	REVENUS DES BON DU TRESOR		879,541	583,571
	<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>25 271,482</u>	<u>11 248,789</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-14 584,226</u>	<u>-9 924,789</u>
Revenu Net de Placement			<u>10 687,256</u>	<u>1 324,000</u>
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-2 946,916</u>	<u>-2 573,553</u>
Résultat d'exploitation			<u>7 740,340</u>	<u>-1 249,553</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>1 218,698</u>	<u>397,444</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			<u>8 959,038</u>	<u>-852,109</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>-1 218,698</u>	<u>-397,444</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		17 693,752	29 706,368
	+/- VAL.REAL./CESSION DE TITRES		20 398,448	10 608,388
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		-3 108,823	-2 551,549
Résultat Net de l'exercice			<u>42 723,717</u>	<u>36 513,654</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2017
(exprimé en Dinars Tunisien)

		Du 01/01/2017	Du 01/01/2016
		Au 31/12/2017	Au 31/12/2016
AN1	VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>42 723,717</u>	<u>36 513,654</u>
AN1-A	RESULTAT D'EXPLOITATION	7 740,340	-1 249,553
AN1-B	VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	17 693,752	29 706,368
AN1-C	+/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	20 398,448	10 608,388
AN1-D	FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	-3 108,823	-2 551,549
AN2	DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3	TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>193 100,803</u>	<u>313 500,652</u>
	Souscriptions		
AN3-A	CAPITAL	140 900,000	230 000,000
AN3-B	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	65 400,795	85 684,485
AN3-C	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	-706,391	-2 183,833
	Rachats		
AN3-D	CAPITAL	-9 200,000	0,000
AN3-E	REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-4 082,417	0,000
AN3-F	REGULARISATION DES SOMMES DIST.	131,258	0,000
AN3-G	DROITS DE SORTIE	657,558	0,000
Variation de l'Actif Net		<u>235 824,520</u>	<u>350 014,306</u>
<u>ACTIF NET</u>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>502 067,083</u>	<u>152 052,777</u>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>737 891,603</u>	<u>502 067,083</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>			
	<i>a - Début de l'exercice</i>	<u>3 554</u>	<u>1 254</u>
	<i>b - Fin de l'exercice</i>	<u>4 871</u>	<u>3 554</u>
Valeur Liquidative		<u>151,487</u>	<u>141,268</u>
Taux De Rendement		<u>7,233%</u>	<u>16,506%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS **AU 31 DECEMBRE 2017**

Note 1 : Présentation du fonds

Le FCP « MCP CEA FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds mixtes, dédié exclusivement aux personnes physiques titulaires de Compte Epargne en Actions « CEA » remplissant les conditions d'éligibilité au dégrèvement fiscal au titre du CEA et acceptant un haut niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°52-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse.

MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP CEA FUND ».

L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

Note 2 : Déclaration de conformité

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

Note 3 : Principes comptables appliqués

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2017 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception, le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1. Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputé en capital.

Les dividendes relatifs aux actions admises à la cote sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en bons de trésor assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2. Evaluation des placements en actions admises à la cote

Les placements en actions admises à la cote sont évalués, en date d'arrêté, à leurs valeurs de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31 décembre 2017 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation retenu est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

3.3. Evaluation des autres placements

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les placements en bons de trésor assimilables sont évalués, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'ils font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'ils n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constituent une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des bons de trésor assimilables du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en bons de trésor assimilables ont été évalués au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.4. Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leurs valeurs comptables. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.5. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.6. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuée.

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuée est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.7. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

Note 4 : Notes sur les éléments du Bilan et de l'état de résultat**AC1 : PORTEFEUILLE TITRES**

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2017	Part dans l'actif net
Actions		558 970,846	612 759,058	83,04%
ARTES	4 833	36 000,491	29 935,602	4,06%
ATL	19 082	57 564,304	58 963,380	7,99%
ATTIJARI BANK	1 870	51 293,298	68 105,400	9,23%
BIAT	542	44 706,249	65 813,976	8,92%
CARTHAGE CEMENT	12 246	32 914,120	28 716,870	3,89%
CITY CARS	745	10 691,407	7 817,285	1,06%
EURO-CYCLES	1 612	46 261,771	43 570,748	5,90%
ONE TECH HOLDING	4 819	43 312,828	64 169,804	8,70%
PGH	1 200	10 620,000	12 036,000	1,63%
SAH TUNISIE	3 811	37 829,799	60 716,852	8,23%
SAM	8 375	35 749,440	20 770,000	2,81%
SFBT	3 569	67 503,519	70 469,905	9,55%
TELNET HOLDING	10 000	57 650,000	58 500,000	7,93%
UNIMED	2 946	26 873,620	23 173,236	3,14%
Droits		4 373,550	4 413,400	0,60%
SAH DA 1/14	4 011	4 371,990	4 412,100	0,60%
UNIMED DA 11/117	2	1,560	1,300	0,00%
Emprunts d'Etat		102 752,400	107 665,157	14,59%
BTA 5.6% -08/2022 (12 ANS)	10	9 579,000	9 918,519	1,34%
BTA 5.75% 13-01/2021 (6 ANS)	32	31 284,400	33 022,632	4,48%
BTA 6,3% 15/03/2026 (10 ANS)	20	19 400,000	20 282,012	2,75%
BTA 6,7% /Avril 2028	45	42 489,000	44 441,994	6,02%
Total général		666 096,796	724 837,615	98,23%

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2017 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2016	461 266,727	3 314,126	36 895,290	501 476,144	
Acquisitions de l'exercice					
Actions et droits	354 043,650			354 043,650	
Bons de trésor assimilables (BTA)	14 013,000			14 013,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Actions et droits	-163 226,582			-163 226,582	20 398,448
Variation des plus ou moins-values latentes			17 693,752	17 693,752	
Variation des intérêts courus		837,651		837,651	
Soldes au 31 décembre 2017	666 096,796	4 151,777	54 589,042	724 837,615	20 398,448

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2017 se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Amen Bank	19 452,923	8 548,349
Total Disponibilités	19 452,923	8 548,349

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
RAS sur BTA	0,000	328,629
Autres débiteurs	0,100	0,100
Total des créances d'exploitation	0,100	328,729

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Rémunération du gestionnaire à payer	2 076,234	5 915,579
Commission Clearing à payer	210,460	207,644
Rémunération du dépositaire à payer	1 844,815	173,603
Total des opérateurs créditeurs	4 131,509	6 296,826

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Honoraires CAC	1 903,893	1 901,806
Etat retenue à la source	301,665	52,206
Autres créditeurs (CMF)	61,968	35,301
Total des autres créditeurs divers	2 267,526	1 989,313

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2017 au 31 décembre 2017 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2017

Montant en nominal	355 400,000
Nombre de parts	3 554
Nombre de porteurs de parts	75

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	140 900,000
Nombre de parts	1 409
Nombre de porteurs de parts Entrants	13

Rachats Réalisés

Montant en nominal	9 200,000
Nombre de parts	92
Nombre de porteurs de parts Sortants	7

Capital Au 31/12/2017

Capital	735 567,146
Montant en nominal	487 100,000
Sommes non distribuables	248 467,146
Nombre de parts	4 871
Nombre de porteurs de parts	81

Les sommes non distribuables au 31/12/2017 se présentent comme suit :

	<u>248 467,146</u>
Commissions de rachats	657,558
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	17 693,752
Plus ou moins-values réalisés sur cession des titres	20 398,448
Frais de négociation de titres	-3 108,823
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	151 507,833
Régularisation des sommes non distribuables	61 318,378

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	31/12/2017	31/12/2016
Résultat Distribuable de l'exercice	7 740,340	-1 249,553
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	1 218,698	397,444
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	-4 840,750	-1 407,364
Régularisations des résultats Distribuables des exercices antérieures	-1 793,831	-2 581,277
Total général	2 324,457	-4 840,750

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Dividendes	19 238,615	8 361,660
Revenus Des Emprunts d'Etat	5 153,326	2 303,558
Total général	24 391,941	10 665,218

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Revenus des Bons du Trésor	879,541	583,571
Total général	879,541	583,571

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Rémunération fixe du gestionnaire	7 858,231	3 504,930
Commission de clearing	825,995	826,061
Commission de dépôt	5 900,000	560,798
Commission de surperformance	0,000	5 033,000
Total général	14 584,226	9 924,789

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2017 Au 31/12/2017	Du 01/01/2016 Au 31/12/2016
Redevance CMF	665,958	297,041
Rémunération commissaire aux comptes	1 903,893	1 901,806
Impôts & taxes & versement assimilé	65,001	65,002
Services bancaires & assimilés	11,564	9,204
Publicité & publications	300,500	300,500
Total général	2 946,916	2 573,553

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents

Donnée par part	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Revenus des Placements	5,188	3,165	4,719
Charges de Gestion des placements	-2,994	-2,793	-4,189
Revenu net des placements	2,194	0,373	0,531
Autres Charges d'exploitation	-0,605	-0,724	-1,535
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	1,589	-0,352	-1,004
Régularisation du résultat d'exploitation	0,250	0,112	-0,118
Sommes distribuables de l'exercice	1,839	-0,240	-1,122
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	-0,250	-0,112	0,118
Variation des +/- Values potentielles sur titres	3,632	8,359	5,733
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	4,188	2,985	13,779
Frais de négociation de titres	-0,638	-0,718	-1,918
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	7,182	10,626	17,594
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	8,771	10,274	16,590
Droits de sorties	0,135	0,000	2,991
Résultat non distribuable de l'exercice	7,317	10,626	20,585
Régularisation du résultat non distribuable	1,062	9,628	1,792
Sommes non distribuables de l'exercice	8,379	20,254	22,377
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	151,487	141,268	121,254

Ratios de gestion des placements	31/12/2017	31/12/2016	31/12/2015
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	2,19%	3,34%	3,79%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,44%	0,87%	1,39%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	1,16%	-0,42%	-0,91%
Actif Net Moyen	665 909,859	296 994,402	138 723,095

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du FCP « **MCP CEA FUND** » est confiée à MENA CAPITAL PARTNERS. Cette dernière a pour mission notamment :

- Assurer l'ensemble des tâches relatives à la gestion financière, commerciale, administrative et comptable conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Mettre à la disposition du FCP l'ensemble de ses moyens humains et matériels pour gérer au mieux son portefeuille titres en essayant de saisir les meilleures opportunités de placements, d'acquisition ou de cession de titres.
- Communiquer quotidiennement la valeur liquidative des parts du FCP au Conseil du Marché Financier.
- Mettre à la disposition des porteurs de parts dans le délai légal suivant la clôture de l'exercice du fonds, les états financiers certifiés du FCP, accompagnés du rapport du commissaire aux comptes et du rapport de gestion.
- Assurer ses missions avec la plus grande diligence, dans le respect des règles légales et déontologiques, et aux bénéfices exclusif des porteurs de parts du FCP.
- Fournir toutes informations et documents justificatifs réclamés par le dépositaire pour lui permettre de s'acquitter de sa mission de vérification et de contrôle.

En rémunération des services de gestion de « **MCP CEA FUND** », MENA CAPITAL PARTNERS perçoit une commission de gestion de 1% HT de l'actif net par an. Cette rémunération, décomptée jour par jour, et réglée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dès que **MCP CEA FUND** réalise un rendement annuel supérieur à 10%. Cette commission de surperformance, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le rendement annuel minimum exigé de 10%.

L'Amen Bank assure les fonctions de dépositaire du « **MCP CEA FUND** ». Elle est notamment chargée à ce titre de :

- La conservation des actifs du **MCP CEA FUND**
- Le contrôle de la régularité des décisions du gestionnaire du **MCP CEA FUND**
- L'intervention de façon particulière à certaines étapes de la vie du **MCP CEA FUND**.

En rémunération de ses services de dépositaire, Amen Bank perçoit une rémunération annuelle de 0,16%(HT) de l'actif net avec un minimum de 5 000 dinars (HT) par an à partir de la 3^{ème} année de vie du fonds et une commission de clearing égale à 700 dinars (HT) par an.